



AR Prefecture

005-200034502-20220209-2022_0018-DE
Reçu le 10/02/2022
Publié le 10/02/2022

« Nihil nisi a numine »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt-deux le neuf du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 4 février 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : Mme Aurélie DESSEIN ayant donné pouvoir à M. Rémy GONSOLIN, Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK et Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE MICRO CENTRALE LA SERRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'avis de la commission « finances » réunie le 2 février 2022,

Vu la nomenclature comptable M4,

Vu l'approbation du compte de gestion,

Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2022, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	194 727,30 €	194 727,30 €
Investissement	298 920,40 €	298 920,40 €

	BP + DM 2021	BP 2022
FONCTIONNEMENT		
DEPENSE	222 943,08	194 727,30
Ecritures réelles	72 654,51	69 294,33
011 - Charges à caractère général	34 500,00	34 500,00
66 - Charges financières	33 154,51	29 794,33
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00
Ecritures d'ordres	150 288,57	125 432,97
023 - Virement à la section d'investissement	39 952,27	15 096,67
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 336,30	110 336,30
RECETTE	222 943,08	194 727,30
Ecritures réelles	220 434,75	192 218,97



AR Prefecture

005-200034502-20220209-2022_0018-DE
Reçu le 10/02/2022
Publié le 10/02/2022

« Nihil nisi a numine »

002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	92 574,75	64 358,97
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services	25 000,00	25 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	102 860,00	102 860,00
Ecritures d'ordres	2 508,33	2 508,33
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 508,33	2 508,33
INVESTISSEMENT		
DEPENSE	277 153,46	298 920,40
Ecritures réelles	274 645,13	296 412,07
16 - Emprunts et dettes assimilées	61 205,43	64 565,61
23 - Immobilisations en cours	213 439,70	231 846,46
Ecritures d'ordres	2 508,33	2 508,33
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 508,33	2 508,33
RECETTE	277 153,46	298 920,40
Ecritures réelles	126 864,89	173 487,43
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	126 864,89	173 487,43
Ecritures d'ordres	150 288,57	125 432,97
021 - Virement de la section d'exploitation	39 952,27	15 096,67
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	110 336,30	110 336,30

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- Approuver le budget primitif 2022 tel que présenté ci-avant ;
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	19
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	4	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 1 0 FEV. 2022
Affiché ou publié le : 1 0 FEV. 2022

Ainsi fait et délibéré le 9 février 2022

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

